Report Date : 07/02/2014 Date de révision 22/06/2012

Révision 27

Remplace la date 19/09/2011 v26

1 /11 No FDS 15998



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE-ICER TRIGGER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L' ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial DE-ICER TRIGGER

No du produit AAQ020, ACI229, BTD500, JSB113, NTD501, PPD500, TDI501, TDI750, NDI501,

PPD501, DPB502, JSB114, SCD500, NTD750, DIA005, PRO500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Liquide antigel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur TETROSYL FRANCE

ZAC du Moulin

40, avenue Clément Ader 59118 WAMBRECHIES

BL9 6RE

TEL: 03 20 28 06 30

Fabricant TETROSYL FRANCE

ZAC du Moulin

40, avenue Clément Ader 59118 WAMBRECHIES

BL9 6RE

TEL: 03 20 28 06 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 161 764 5981

Numéro de téléphone des services nationaux d'urgence

ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Flam. Liq. 3 - H226

Chimiques

Pour l'homme Non classé.
Pour l'environnement Non classé.

Classification (1999/45/CEE) R10.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Report Date : 07/02/2014 2 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER



Mention D'Avertissement Mentions De Danger	Attention	
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Conseils De Prudence		
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants
	P210	Tenir àl'écartde la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la
		réglementation locale.
Conseils De Prudence Suppl	ementaires	
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
	P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P370+378	En cas d'incendie : utiliser de la mousse, de la neige

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

P403+235

3.2. Mélanges

AMMONIAC%			0.1 - <0.3%
No CAS : 1336-21-6	No CE : 215-647-6		
Classification (CE 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)	
Skin Corr. 1B - H314		C;R34	
STOT Single 3 - H335		N;R50	
Aguatic Acute 1 - H400			

éteindre le feu.

carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Report Date: 07/02/2014 3 /11
No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

ETHANOL		10.0 - <20.0%
No CAS : 64-17-5	No CE : 200-578-6	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225		Classification (67/548/CEE) F;R11
ETHYLÈNE-GLYCOL		5.0 - <10.0%
No CAS : 107-21-1	No CE : 203-473-3	Numéro D'Enregistrement: 01-2119456816-28
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302		Classification (67/548/CEE) Xn;R22
IPA		3.0 - <5.0%
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457558-25-XXXX
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336		Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67
MÉTHANOL		1.0 - <3.0%
No CAS : 67-56-1	No CE : 200-659-6	Numéro D'Enregistrement: 01-2119433307-44
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 STOT Single 1 - H370		Classification (67/548/CEE) F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consulter un médecin si les troubles persistent. Retirer la victime de la source de contamination. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Report Date: 07/02/2014 4 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

Ingestion

Consulter un médecin si les troubles persistent. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime a un malaise ou a ingéré de grandes quantités (100-150 ml pour un adulte), la transporter immédiatement à la salle d'urgence avec cette fiche. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner perte de conscience. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement. Sensation de brûlure dans la bouche. L'ingestion peut causer une perte de conscience, la cécité et la mort.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation. Dermatite mineure, éruption cutanée.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation, brûlure, larmoiement, vision floue après éclaboussure du liquide.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN!

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Peut former un mélange explosif avec l'air à une très forte concentration.

Risques particuliers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air, même à la température ambiante.

5.3. Conseils aux pompiers

Report Date: 07/02/2014 5 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Évacuer immédiatement la zone dangereuse. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie :

Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Assurer une ventilation adéquate et rassembler le produit répandu. Empêcher l'écoulement dans un égout. Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Porter un vêtement de protection complet pour une exposition prolongée et/ou des concentrations élevées. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de brume/aérosols. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les récipients hermétiquement fermés. Garder debout. Entreposer dans le récipient original. Entreposer à distance de : Acides. Matière oxydante. Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Report Date: 07/02/2014 6 /11

No FDS

15998

DE-ICER TRIGGER

Appellation	NORM E	VME	- 8 Hrs	VLE -	15 Min	Obs.
AMMONIAC%	WEL		18 mg/m3		25 mg/m3	
ETHANOL	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m3	5000 ppm	9500 mg/m3	
ETHYLÈNE-GLYCOL	VLEP	20 ppm	52 mg/m3	40 ppm	104 mg/m3	*
IPA	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m3	1000 ppm	1300 mg/m3	

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection





Mesures d'ingénierie

Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Assurer une ventilation efficace.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Les gants en nitrile sont recommandés. Les gants de protection en PVC ou caoutchouc sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide clair.

Couleur Bleu.

Odeur faible. Ammoniac. Solubilité Soluble dans l'eau.

Point initial d'ébullition et 84°C

intervalle d'ébullition (°C)

Point de fusion (°C) -25°C Densité relative 0.960

Densité de vapeur (air=1)

Non déterminé.

^{* =} Risque de penetration percutanée

7 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

Sans justification scientifique.

Pression de vapeur Non déterminé. Taux d'évaporation Non déterminé.

Sans justification scientifique.

11.0

Valeur pH, Solution

Concentrée

Viscosité 1 cP 20°C Température de décomposition (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Seuil D'Odeur, Bas

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Seuil D'Odeur, Haut

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Point d'éclair (°C) 23°C Temperature d'auto-inflammation (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Coefficient De Partage Non déterminé. (N-Octanol/Eau) -1.36

Sans justification scientifique.

Propriétés comburantes

Non déterminé.

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les oxydants forts. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes. Réagit violemment avec : Métaux alcalins comme le sodium, le potassium et le barium.

10.5. Matières incompatibles

Report Date: 07/02/2014 8 /11
No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts. Métaux alcalins. Oxydes métalliques. Aldéhydes. Isocyanates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose Toxique 1 - DI 50 6000-13000 (Ethanediol) mg/kg (oral rat) Dose Toxique 2 - DI 50 >22270 (Ethanediol) mg/kg (oral rat)

Inhalation

Non pertinent à des températures de travail normales. En cas d'échauffement, il y a risque de formation de vapeurs irritantes.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Effet irritant faible.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce produit chimique peut être dangereux par inhalation et ou s'il est touché.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 18000-46000 (Ethanediol) mg/l Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 46300-51100 (Ethanediol) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ne se bio-accumule pas.

Coefficient de partage

Non déterminé. -1.36

Sans justification scientifique.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de adsorption/désorption

Non disponible.

Report Date: 07/02/2014 9 /11
No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1993 No. UN (IMDG) 1993 No. UN (ICAO) 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (PROPAN-2-OL, ETHANOL)

transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3

Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.

No. D'Étiquette ADR 3
Classe IMDG 3
Classe/Division ICAO 3

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage ICAO III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Report Date: 07/02/2014 10 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

EMS F-E, S-E

Code Hazchem 3Y No. De Danger (ADR) 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 22/06/2012

Révision 27

Remplace la date 19/09/2011 v26 État De La Fiche De Sécurité Approuvé.

Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable

R10 Inflammable.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures.

R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la

peau et par ingestion.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes << Organs>>.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Report Date: 07/02/2014 11 /11 No FDS 15998

DE-ICER TRIGGER

Avis De Non-Responsabilité

Les informations qui figurent dans ce document ont été compilées sur la base de nos connaissances actuelles et doivent être en conformité avec les exigences des directives sur les produits dangereux, les préparations dangereuses et les directives des fiches de données de sécurité. L'information se rapporte au matériel spécifique désigné et ne serait pas valide pour l'utilisation de ce matériel avec d'autres matériaux ou dans d'autres conditions ou processus. Les conditions et étendues du stockage et l'utilisation du matériel son hors de notre contrôle et sous le contrôle du possesseur ou de l'utilisateur. En conséquence, c'est la responsabilité du possesseur et de l'utilisateur de permettre l'aboutissement d'une telle information et la fonctionnalité du matériel selon leurs propres circonstances, besoins ou usages.